

16 juin 2021, 15h00

*La version prononcée fait foi*

**ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME  
DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**

**Cérémonie d'engagement solennel de M. Karim Asad Ahmad Khan  
comme Procureur**

**16 juin 2021**

**Déclaration de S.E. l'Ambassadeur Kateřina Sequensová,  
Vice-Présidente de l'Assemblée des États Parties**

M. le Président, Madame la Vice-Présidente, M. le Vice-Président, Madame le Procureur,  
M. le Greffier, M. le Procureur élu

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Puisque la Présidente de l'Assemblée, M<sup>me</sup> Silvia Fernández de Gurmendi, ne pouvait être des nôtres aujourd'hui, elle m'a priée de représenter l'Assemblée des États Parties à la cérémonie d'engagement solennel du nouveau Procureur de la Cour pénale internationale, M. Karim Asad Ahmad Khan.

\*\*\*

L'élection d'un nouveau Procureur représente l'une des décisions les plus complexes, importantes et sensibles que doit prendre l'Assemblée tous les neuf ans. Les responsabilités de la personne élue sont immenses, puisque cette fonction est probablement l'une des plus difficiles dans la sphère de la justice pénale internationale.

L'Assemblée a pris cette décision le 12 février 2021, en élisant M. Karim Asad Ahmad Khan pour un terme de neuf ans.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter M. Khan, au nom de tous les États Parties, pour son élection et son accession à cette fonction.

\*\*\*

Alors qu'un nouveau Procureur entre en fonction, je souhaite féliciter M<sup>me</sup> Fatou Bensouda de son courage et détermination infatigable en faveur de la justice, mais aussi de la passion avec laquelle elle s'est acquittée de son mandat, comme Procureur et, auparavant, comme Procureur adjoint. Au fil des 17 années passées à la Cour, elle a laissé son empreinte au niveau de la justice pénale internationale. Je vous remercie, M<sup>me</sup> Bensouda.

M. Khan assume ses fonctions au début d'une toute nouvelle phase pour la Cour et pour le système du Statut de Rome. Non seulement la Cour et l'Assemblée ont-elles renouvelé leur leadership, mais encore le système dans son ensemble amorce-t-il un examen tous azimuts pour renforcer ce que la communauté internationale a créé à Rome en 1998. C'est sur les épaules de M. Khan que reposeront certains aspects les plus importants de ce processus d'examen.

Heureusement, M. Khan est fort d'une considérable expérience en justice pénale internationale ; ses connaissances des travaux des tribunaux à La Haye sont vastes et aideront les parties prenantes du système du Statut de Rome à se rapprocher de notre objectif commun d'abolir l'impunité pour les crimes les plus graves. Je suis confiant que son mandat se convertira en jalon important dans le processus de l'exécution de la justice internationale à l'égard de laquelle nous nous sommes tous fermement engagés.

M. Khan entre en fonction 23 ans après le rassemblement de la communauté internationale à Rome pour créer non pas seulement une nouvelle cour pénale internationale mais plutôt un véritable système offrant espoir et appui aux victimes de crimes odieux.

La Cour établie par le Statut de Rome est passée d'une création emblématique de la communauté internationale à un partenaire actif, respecté et indispensable de la communauté internationale. De fait, nous ne pouvons déjà plus imaginer notre système international sans la Cour.

En cette troisième décennie de l'existence de la Cour, nous connaissons des défis connus et nouveaux, mais également des occasions uniques de faire des avancées dans la poursuite de la justice. Pour ce qui est de l'Assemblée, nous continuerons de travailler pour la ratification universelle du Statut de Rome. Si ce processus s'est quelque peu ralenti, nous devons néanmoins continuer de travailler de concert pour atteindre l'universalité du Statut. Tous les États non Parties sont invités à participer à l'Assemblée et ainsi se familiariser avec le système du Statut de Rome et, nous l'espérons, s'y rallier dans un futur proche, puisque nous partageons tous la conviction que les crimes relevant du Statut de Rome ne devraient jamais rester impunis.

L'autre question que nous affrontons en permanence est celle de la coopération. La Cour dépend de l'appui et de la coopération actifs de tous ses États Parties. Les 123 États Parties continueront de défendre farouchement l'intégrité du Statut de Rome et de répondre rapidement aux demandes de coopération reçues de la Cour. Il est essentiel que tous, États Parties, États non Parties, organisations internationales et régionales, et société civile, continuent de tenir leur engagement à travailler de concert pour mettre un terme à l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves.

L'Assemblée des États Parties continue de s'assurer que les appuis politiques, diplomatiques et autres des États Parties soient fournis à la Cour, afin que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat aussi efficacement que possible.

\*\*\*

Au nom de l'Assemblée, je souhaite à M. Karim Asad Ahmad Khan courage, force d'âme et ténacité tout au long de ses neuf années qu'il va passer comme Procureur de la Cour pénale internationale.

Merci, monsieur le Président.

---